



Les innovateurs en formation



Adhésion Organisation - Année 2026

Organisation	
Adresse	
Adresse de facturation (si différente)	
Téléphone	
E-mail	
Site web	

Catégorie d'organisation (cocher les cases appropriées)

Organisme de formation

- Privé
- Public

Utilisateur institutionnel ou représentant des utilisateurs de services de formation

- Entreprise
- Association de consommateurs
- Collectivités territoriales

Prestataire de services pour la formation

- Conseil
- Editeur de produits pédagogiques
- Réseau d'information sur la formation

Association déjà constituée entre les catégories ci-dessus, à finalités voisines

Partenaires sociaux

- Organisation d'employeurs/de salariés
- Organisme paritaire collecteur agréé

Nombre de salariés		Chiffre d'affaires			
de 2 à 10	<input type="checkbox"/>	de 51 à 250	<input type="checkbox"/>	moins de 0,5 M€	<input type="checkbox"/>
de 11 à 50	<input type="checkbox"/>	Plus de 250	<input type="checkbox"/>	entre 1 et 4 M€	<input type="checkbox"/>
				entre 0,5 et 1 M€	<input type="checkbox"/>
				plus de 4 M€	<input type="checkbox"/>

L'organisation sera représentée par :

Titre ou fonction :

Coordonnées téléphoniques et adresse mail du représentant :



Les innovateurs en formation



Adhésion Entreprise individuelle/ autre adhésion Année - 2026

Travailleur indépendant

Etudiant Dans quelle formation ? :

Retraité

Nom	
Prénom	
Adresse	
Adresse de facturation (si différente)	
Téléphone	
E-mail	
Site web	

Montant des cotisations 2026

- 4 990 € pour les sponsors annonceurs**

(TOUS les salariés de l'organisme membres bénéficient des services de l'association et le logo est affiché sur l'ensemble des supports de communication)

- 2 200 € pour les organisations de plus de 250 salariés**

(TOUS les salariés de l'organisme membres bénéficient des services de l'association)

- 1 650 € pour les organisations entre 51 et 250 salariés**

(TOUS les salariés de l'organisme membres bénéficient des services de l'association)

- **1 450 € pour les organisations entre 11 et 50 salariés**
(TOUS les salariés de l'organisme membres bénéficient des services de l'association)
- **500 € pour les organisations de 2 à 10 salariés et les syndicats de salariés**
(DEUX salariés de l'organisation bénéficient des services de l'association)
- **250 € pour les entreprises individuelles**
- **55 € pour les étudiants et les retraités**

Les cotisations ne sont pas assujetties à la TVA

Je certifie sur l'honneur que le nombre de salariés de la structure correspond bien à la tranche de cotisation choisie

Montant du droit d'entrée 2026

Il est demandé à tout nouveau membre lors de son adhésion en plus de la cotisation annuelle.
Il finance le parcours d'intégration qui accompagne chaque nouveau membre dans son acculturation et sa montée en compétences sur la multimodalité.

- **500 € par structure (tarif unique à acquitter uniquement la première année de l'adhésion)**

Questions à tous les candidats

Présentation du candidat (organisation ou personne indépendante)

Nous souhaitons adhérer à AINOA

(merci d'indiquer ci-après les raisons de votre adhésion)

En demandant à adhérer à AINOA, vous acceptez qu'AINOA mémorise et utilise vos données personnelles collectées (Nom, Prénom, Mail, Téléphone) dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. Vous autorisez AINOA à communiquer occasionnellement avec vous afin de vous informer des dernières actualités de l'association et de ses actions via les données collectées dans le bulletin d'adhésion. L'association s'engage à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités conformément à la législation en vigueur. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement veuillez consulter sur notre site notre politique de confidentialité (ainoa-asso.fr).

En cochant la case, j'accepte la politique de confidentialité d'AINOA

Le ...

A ...

Signature :

Ce document est à retourner à AINOA par mail contact@ainoa-asso.fr

L'acceptation de votre candidature est soumise à l'accord d'au moins la moitié des administrateurs. La décision de l'association vous sera communiquée au plus tard 15 jours après réception de la candidature.

